



HABITAT ET LOGEMENT

Plateforme de la Rénovation

Regroupée en régie sur une Plateforme de la Rénovation, une équipe d'agents de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est à votre disposition pour répondre à vos questions concernant votre projet de travaux de rénovation. Du conseil initial à la finalisation des travaux en passant par la recherche de financements, cette équipe dédiée et compétente accompagne gratuitement les habitants du territoire à toutes les étapes de leur projet. Vous trouverez sur cette page tous les devis à télécharger pour la rénovation de votre habitat.

Accompagnement dans votre projet de rénovation

Vous êtes propriétaire ou locataire d'une maison ou d'un appartement sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ? Vous pouvez bénéficier gratuitement des services de la Plateforme de la Rénovation pour vos

projets de travaux.

Avant de signer vos devis, contactez-nous !

La Plateforme de la Rénovation, à votre service

- Ses conseillers vous informent sur la dimension technique du projet pour définir avec vous des travaux « sur-mesure »
- Ses conseillers vous accompagnent dans la mobilisation des dispositifs financiers
- Ses conseillers vous dirigent vers des professionnels qualifiés

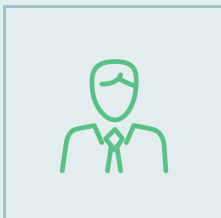


Comment faire une demande d'accompagnement dans mon projet de rénovation ?

Plusieurs possibilités :

- **Remplir le formulaire en ligne.**
- Prendre contact avec la Plateforme de la rénovation directement par téléphone au **02 35 22 25 20.**
- **Prendre rendez-vous** dans l'une des deux Maisons du territoire, à Criquetot-l'Esneval ou à Saint-Romain-de-Colbosc, où se tiennent tous les mercredis des permanences pour s'informer auprès de conseillers de la Plateforme de la rénovation. Pour prendre rendez-vous, composez le **02 35 22 25 20**

(obligatoire).



Bon à savoir

Le service proposé est neutre, gratuit, indépendant et accessible à tous sans condition de ressources. Des avances de trésorerie peuvent être envisagées pour les personnes aux revenus modestes.

Consultez les témoignages de particuliers accompagnés par les conseillers rénovation

Épisode 1 : J'achète une maison à rénover.

Épisode 2 : J'achète des logements à rénover.

Épisode 3 : Je rénove mon appartement et ma copropriété avec le soutien du syndic.

Mieux comprendre son logement pour mieux le rénover : un conseil au cas par cas

Afin de partager des éléments à la fois historiques, urbanistiques, architecturaux, techniques, énergétiques sur l'habitat, un Atlas de la rénovation énergétique inventorie les 34 types d'habitats présents sur son territoire.

L'objectif ? Comprendre les caractéristiques des logements (mode constructif, matériaux, proportions, atouts architecturaux) pour identifier les travaux les plus efficaces dans une logique de performance énergétique et de valorisation

architecturale.

Chacun pourra y trouver des fiches riches d'informations et de préconisations sur les travaux à envisager à l'exemple, de la manière de transformer une longère normande en habitat BBC (Bâtiment Basse Consommation), dans le respect de la valeur patrimoniale du bâti.

Quelques clés pour bien rénover

- Il est important de faire les travaux dans le bon ordre, afin par exemple de dimensionner le chauffage une fois l'habitation isolée.
- Certains travaux sont indissociables : on ne peut pas travailler sur l'enveloppe du bâti sans penser à la ventilation.
- Sans forcément réaliser tous les travaux qui permettent d'atteindre la performance BBC Rénovation, chaque étape doit atteindre un niveau suffisant pour y parvenir progressivement.

Chaque cas est particulier. Si cet atlas donne des pistes, il est préférable de s'adresser à un conseiller pour trouver une solution « sur mesure ».

Financements : des solutions pour tous !

Le financement d'un projet de rénovation est souvent la clé pour engager les travaux. Chaque cas est particulier et selon votre projet et votre situation, vous pouvez mobiliser différents dispositifs : aides, subventions, solutions bancaires.

Bon à savoir

Les travaux envisagés vont dépendre des caractéristiques techniques et du type de bâtiment rénové (ancienneté, affectation, bâtiment individuel ou collectif).

Les travaux doivent être réalisés par **des entreprises RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) dans la majorité des cas. Rapprochez-vous des conseillers de la Plateforme de la Rénovation pour en savoir plus.

Stop aux idées reçues !

Les dispositifs d'aides ne sont pas tous réservés à une partie de la population. Certains dépendent des revenus des demandeurs mais plusieurs sont ouverts à tous – sans condition de ressources – dans la limite du respect des exigences techniques.

Avant de vous inscrire, faites-vous accompagner par la **Plateforme de la Rénovation** !

Aperçu des dispositifs mobilisables sur le territoire

- **TVA à taux réduit 5,5 %**
- **MaPrimeRénov'**
- **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**
- Soutien financier de Le Havre Seine Métropole (accessible à tous les propriétaires sans condition de ressources)
- **Chèque Éco-Énergie Normandie**
- **ANAH**, aide complétée d'une Prime Habiter Mieux (et Le Havre Seine Métropole)
- **Département de Seine-Maritime**
- **Éco-prêt à taux zéro individuel (éco-PTZ)**

- Éco-prêt à taux zéro collectif
- Autres dispositifs : caisse de retraite, CAF, employeur, prêts bancaires dédiés

PARTENAIRES

